



Aurillac, le 29 décembre 2017

Communiqué de presse

Obligation du port d'équipements spéciaux pour les véhicules de plus de 3,5 tonnes sur la RN122 entre Thiézac et Murat vendredi 29 décembre de 12h30 à 19h00

Des chutes de neige sont attendues sur le département dans l'après-midi et la soirée du 29 décembre, pouvant engendrer des difficultés de circulation, notamment aux altitudes les plus élevées.

C'est pourquoi le préfet du Cantal a décidé de rendre obligatoire le port d'équipements spéciaux (pneus neige, chaussettes...) pour les transports de marchandises et de personnes de **plus de 3,5 tonnes** sur la **RN122 entre Thiézac et Murat vendredi 29 décembre de 12h30 à 19h00**.

Pour connaître les conditions de circulation :

- <http://www.bison-fute.gouv.fr/>
- routes nationales et autoroutes : <http://www.dir.massif-central.developpement-durable.gouv.fr/>
- routes départementales : <http://www.inforoute15.fr/>

*Bureau de la communication interministérielle
Préfecture du Cantal – 04.71.46.23.14/ 04.71.46.23.72
pref-communication@cantal.gouv.fr*

